



Centre Musical International et
Festival Jean Sébastien Bach
de Saint-Donat sur l'Herbasse

Bulletin d'adhésion année civile 2025

à adresser avec votre chèque à : CMI Jean-Sébastien BACH BP 5 - 26260 Saint-Donat sur l'Herbasse

En devenant adhérent, vous pouvez voter en Assemblée Générale et bénéficier du tarif réduit pour chaque concert ainsi que d'une déduction fiscale au titre de la loi Aillagon du 1er août 2003, article 29 de la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 valable pour toutes les cotisations. Un reçu vous sera envoyé début 2026. La mention de votre adresse électronique vaut accord au CMI J.S. Bach pour l'envoi d'informations.

Montant de la cotisation

Individuel	25 Euros	Couple	40 Euros
Membre bienfaiteur	50 Euros ou plus		

Monsieur Nom Prénom

Téléphone

Adresse électronique (En MAJUSCULES)

Madame Nom Prénom

Téléphone

Adresse électronique (En MAJUSCULES)

Adresse fiscale complète :

Adhère(nt) au CMI JS BACH pour l'année 2025 et verse(nt) la somme de Euros

Par un chèque à l'ordre de "CMI JS BACH" numéro sur la banque
Ou par un virement sur le compte IBAN FR76 1027 8089 0100 0248 0134 143 – BIC CMCIFR2A

Date : Signature :

Centre Musical International Jean Sébastien Bach de Saint Donat
Association loi 1901 – RNA n° W263000200 – Siret N° 399 973 676 00014 – APE 94.99Z
Adresse : Palais Delphinal – Esplanade André Parrot - BP 5 - 26260 Saint-Donat sur l'Herbasse
www.cmi-bach.com contact@cmi-bach.com Instagram: [bach_stdonat](https://www.instagram.com/bach_stdonat)